

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 8 juillet 2016

L'an deux mille seize, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER,

**Excusés ayant donné procuration :** Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Didier ANDRIEUX, Mme Stéphanie LACOSTE à Mme Nathalie DAUNAS, Mme Nadia VINCENT à Mr Patrick LAFARGE.

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire,
- Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons,
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015,
- Marchés relatifs à la maîtrise d'œuvre et aux études en lien avec les travaux de renouvellement et d'extension des deux stations d'épuration,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Autorisation au Maire de signer tout contrat d'entretien pour la durée du mandat,
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 00.

### **1 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 14 pour.

### **2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance**

Monsieur Eric VERGER est nommé secrétaire de séance.

### **3 – Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016/017 du 30 mars 2016, la commune a décidé de se porter acquéreur de la licence IV de débit de boissons du bar "Chez Bruno" suite à sa liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jeffrey QUIGNON souhaite reprendre l'exploitation du bar et fait la demande de louer la licence IV de débit de boissons. Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de la licence IV contre une redevance annuelle de 300 euros pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

L'ouverture est prévue pour fin juillet 2016

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 14 pour.

### **4 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015**

Monsieur Didier ANDRIEUX présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015, notamment :

- 451 abonnés
- 13 km de réseaux
- 5 postes de refoulement
- 2 stations d'épuration qui sont 100 % conforme pour les services de l'Etat

Prix pour 120 m<sup>3</sup> d'eau :

- |                    |  |
|--------------------|--|
| - Assainissement : | 223,80 € soit 1,86 € le m <sup>3</sup> |
| - Eau potable :    | 312,96 € soit 2,60 € le m <sup>3</sup> |
| Cout total :       | 536,76 € soit 4,46 € le m <sup>3</sup> |

Monsieur ANDRIEUX précise que le montant des impayés sur les factures d'assainissement est de plus en plus conséquent : 15 000 euros après la facturation de début 2016.

En septembre, des convocations vont être faites aux abonnés pour procéder au recouvrement des sommes dues.

Le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité des présents, 14 pour.

## **5 – Marchés relatifs à la maîtrise d’œuvre et aux études en lien avec les travaux de renouvellement et d’extension des deux stations d’épuration**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les stations d’épuration du bourg et des Six Chemins sont à renouveler.

En effet, des études réalisées par Hydraulique Environnement montrent que les ouvrages sont vieillissants, sous-dimensionnés notamment lors d’épisodes pluvieux forts ou longs, et ne permettent que partiellement de respecter les normes de rejet fixées.

Afin de remédier à ces problèmes, Monsieur le Maire propose d’engager un bureau d’études spécialisé afin de réaliser l’étude d’acceptabilité du milieu. Cette étude permet de définir des normes de rejets compatibles avec le milieu récepteur ainsi que les performances de traitement à mettre en place.

Monsieur le Maire propose également d’engager un maître d’œuvre pour définir les caractéristiques techniques et financières du projet et des marchés de travaux à venir.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles d’être financés par l’Agence de l’Eau Adour-Garonne et par le Département de la Charente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents, 14 pour :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour retenir un bureau d’étude chargé de réaliser l’étude d’acceptabilité du milieu ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d’œuvre ;
- Sollicite une aide financière de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne ;
- Sollicite une aide financière du Département de la Charente ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des marchés d’étude d’acceptabilité et pour le règlement de ceux-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des marchés de maîtrise d’œuvre et pour le règlement de ceux-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

## **6 – Création d’un poste d’Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire explique que Christian FONTENEAU au vu de son ancienneté, peut passer du grade d’Adjoint Technique Territorial 1<sup>ème</sup> classe au grade d’Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la création d’un poste d’Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l’unanimité des présents, 14 pour.

## **7 - Autorisation au Maire de signer tout contrat d’entretien pour la durée du mandat**

Vu la multitude de contrats dans le cadre de l’entretien des biens communaux (extincteurs, hotte, climatisation, chaudière, ...) à renouveler régulièrement,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de signer tous les contrats nécessaires à l’entretien du matériel et des biens communaux.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l’unanimité des présents, 14 pour.

## **8 - Informations et questions diverses**

- Renégociation des assurances : une économie d'environ 800 euros a été réalisée.
- Le Maire de la commune de Sigogne propose à Monsieur le Maire de discuter à la constitution d'un RPI ensemble (Regroupement Pédagogique Intercommunal : association de plusieurs écoles à faible effectif).
- Le problème de nuisance et d'errance sur la voie publique de chiens est récurrent.
- La commune a acheté 5 plaques de rues et 18 numéros de voirie afin de distribuer aux personnes qui n'ont pas encore affiché leur numéro de maison.
- Achat d'une débroussailleuse à dos : 540 euros
- Aménagement de la RD 22 : les dossiers pour l'enfouissement des réseaux sont montés ; en attente du passage en commission le 20 octobre 2016
- Accessibilité aux handicapés pour les structures municipales : Monsieur le Maire expose la nécessité d'engager des travaux sur les 3 prochaines années pour mettre aux normes les lieux recevant du public appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 20.